Jean-Louis Tuaillon

32 allée des acacias

38120 Saint Egrève

à Monsieur le Maire de Bourg Saint Maurice

Objet : Plan Local d'Urbanisme. Parcelle I 3289

Bonjour Monsieur le Maire,

Ayant travaillé aux Arcs, j'avais acquis une résidence et un terrain à la Millerette ou j'ai habité plus de dix ans.

J'ai dû déménager pour raisons professionnelles et (à mon grand regret) vendre la maison pour m'installer ailleurs.

Le terrain, (parcelle I 3289) est en continuité du bâti existant, desservi ; il est tellement parti prenante du village existant qu'il reçoit un lampadaire de l'éclairage public (plus télécom) ainsi que la borne incendie du bas du village.

Cette parcelle était classée constructible quand j'ai quitté la Tarentaise, j'ai travaillé à l'étranger et à mon retour en 2015, j'ai appris que ce terrain avait été reclassé en « agricole »sans que j'en sois informé.

Ce terrain n'est pas particulièrement utilisé pour l'agriculture et sa modeste superficie n'en font pas une ressource indispensable à l'agriculture de montagne.

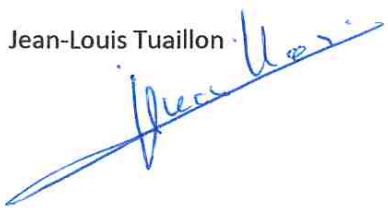
Il n'y a pas de risque naturel (avalanche, torrent) qui menacerait ce terrain.

La proximité de la gare du funiculaire permet aux habitants de ce village d'utiliser ce transport collectif limitant les impacts négatifs sur l'environnement.

Pour toutes ces bonnes raisons, je demande qu'avec la révision du PLU, cette parcelle soit reclassée en « constructible ».

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes respectueuses salutations.

Jean-Louis Tuaillon



Saint Egrève le 03/06 /2021

COMMUNE DE BOURG ST MAURICE LES ARCS
Courrier N° PA 547 / 2021
ARRIVE LE : - 7 JUIN 2021
Traitement ST (Lucas)
Pour information (élus)
Pour information (services)